



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PMU

Question écrite n° 9857

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre du budget sur les difficultés actuellement rencontrées par le PMU, ainsi que le PMH, puisque le montant des enjeux régresse. Il semble que ce phénomène soit lié au développement spectaculaire des activités de France Loto, qui lance avec l'autorisation du Gouvernement de nombreux jeux, mais aussi à la politique suivie par le PMU qui pourrait être encore plus dynamique. Or la baisse sensible du chiffre d'affaires du PMU - on parle de moins de 2 p. 100 en 1993 - a des conséquences dramatiques pour les sociétés de courses qui sont elles-mêmes en difficulté. Dans ces conditions, il lui demande quelles mesures, en sa qualité de ministre de tutelle, il compte prendre pour rééquilibrer en faveur des courses la politique des jeux en France, d'une part, et quelles directives il entend donner au PMU, d'autre part, pour que ce dernier engage une véritable politique de promotion des courses qui sont pourvoyeuses de plus de 120 000 emplois directs et indirects dans notre pays.

Texte de la réponse

Dans un contexte difficile - le montant des enjeux collectés en 1993 sur le territoire national par le Pari Mutuel Urbain (PMU) enregistrant une baisse de 2,8 p. 100 par rapport à l'exercice précédent - et malgré une augmentation de 2,5 p. 100 des charges nettes totales du PMU, il convient de souligner que la part du prélèvement revenant aux sociétés de courses a été maintenue (+ 0,2 p. 100 par rapport à 1992) grâce à l'effort consenti par l'État qui, en diminuant de 5,3 p. 100 la part des prélèvements lui revenant, a supporté l'intégralité des conséquences de la baisse des enjeux, marquant ainsi l'intérêt que porte le Gouvernement à ce secteur économique. En effet, il est rappelé à l'honorable parlementaire qu'en application du protocole d'accord signé le 10 décembre 1992 entre l'État et l'institution des courses de chevaux, l'aide à la restructuration versée chaque année par l'État aux sociétés de courses sera, de 1993 à 1997, de 100 millions de francs répartie à parts égales entre le trot et le galop, à laquelle s'ajoutera, pour le galop, un montant supplémentaire de 30 millions de francs en faveur de l'élevage. Compte tenu d'un versement aux sociétés de courses de 150 millions de francs effectué au titre de 1992 et du financement de charges du PMU et du pari mutuel sur les hippodromes (PMH), l'effort de l'État en faveur de l'institution des courses devrait atteindre 1,5 milliard de francs sur la période de 1992-1997. Par ailleurs, si aucune corrélation ne peut être établie entre l'évolution du chiffre d'affaires du secteur des courses et de celui de la Française des jeux - qui ne devrait croître que de 3,5 p. 100 en 1993 -, il apparaît néanmoins nécessaire que le PMU poursuive sa politique commerciale dynamique engagée avec la mise en place de nouveaux produits tels que le « 2 sur 4 » ou le « Tictrois » et le rajeunissement de son image afin de favoriser son développement et celui de l'ensemble du secteur.

Données clés

Auteur : [M. Myard Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9857

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : budget, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : budget, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 janvier 1994, page 93

Réponse publiée le : 21 mars 1994, page 1400